



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE	
M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL	

### *Membres absents :*

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Gaston FOUCHERES	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Rémi DELATTE	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

## **OBJET : CULTURE ET SPORTS**

**Equipements sportifs et culturels - Fonds de concours - Attributions aux communes membres**

Depuis 2003, la Communauté de l'agglomération dijonnaise est compétente pour la construction d'équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire.

Elle intervient également pour soutenir le développement de la pratique sportive à l'échelle du territoire en finançant à hauteur de 20 % les constructions de nouveaux équipements sportifs dont l'intérêt dépasse l'échelon communal. La Communauté de l'agglomération dijonnaise participe ainsi à l'effort des communes dont l'objectif est de répondre aux besoins de pratique de la population et de doter le territoire d'équipements neufs et rénovés.

Ainsi, depuis 2003 le Grand Dijon a attribué 4 710 204 € pour la construction d'équipements sportifs sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Pour l'année 2009, il est proposé que la Communauté de l'agglomération dijonnaise apporte son soutien financier aux demandes complètes présentées sur la base du taux maximum d'intervention, soit :

- pour la Commune de Longvic, il est proposé que la Communauté de l'agglomération dijonnaise apporte un fonds de concours de 246 737 € (représentant 20% du coût total HT des travaux estimés à 1 233 687 €) pour la construction d'un complexe de tennis (couvert et découvert)
- pour la Commune de Dijon, il est proposé que la Communauté de l'agglomération dijonnaise apporte un fonds de concours de 380 000 € (représentant 20% du coût total HT des travaux estimés à 1 917 443 €) pour la construction d'une structure artificielle d'escalade (de type national) au sein du quartier des Grésilles

Il est rappelé que l'attribution des fonds de concours est soumise au respect par les communes bénéficiaires des engagements stipulés dans le règlement d'intervention validé par le Conseil de communauté en 2005, à savoir :

- l'ouverture de l'équipement pour les besoins des clubs extérieurs
- l'insertion dans les marchés de travaux du dispositif d'insertion

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** un fonds de concours aux communes de Longvic pour un montant de 246 737 €, Dijon pour un montant de 380 000 € ;
- **de mandater** Monsieur le Président pour signer les conventions définissant les modalités de versement du fonds de concours conformément au modèle en vigueur ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2009.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

22 DEC. 2008



Pour extrait conforme,

Le Président



Publié le 19 DEC. 2008  
Déposé en Préfecture le